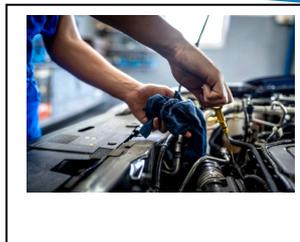


UNE FORMATION QUALIFIANTE, LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE



MAJ 22/07/21

■ Objectifs de la formation

Le titulaire de cette certification doit être capable de réaliser l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et/ou périodique des véhicules. Ces opérations de maintenance sont réalisées dans le cadre de procédures prédéfinies. Elles peuvent être réglementées et nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés.

Le titulaire de cette certification doit être capable de poser des accessoires sur véhicules pré-équipés. Il doit être également capable d'organiser la maintenance (utilisation de la documentation technique, agencement et entretien du poste de travail, application des procédures qualité) et d'établir tout document d'atelier utile.

■ Conditions d'exercice de l'activité et qualités requises

Activité exercée dans un atelier de maintenance automobile nécessitant une bonne résistance physique. et avoir les qualités suivantes : sens de l'organisation, de l'observation, de curiosité, d'analyse.

■ Public concerné : Demandeurs d'emploi

■ Modalités et parcours pédagogique de la formation

PARCOURS : de novembre à mars

528h de formation au CFA

- 400h de formation technique
- 80h de soutien personnalisé
- 21h de technique de recherche d'emploi
- 27h de coaching

120h de stage en entreprise

■ Coût total : formation prise en charge par Pôle Emploi

Lieu de formation

CMA LOIR-ET-CHER - Service formation continue
16 Rue de la Vallée Maillard – 41018 BLOIS Cedex
☎ 02 54 44 65 83 • www.cma41.fr

Formation financée par :



L'Europe en région Centre-Val de Loire, une chance pour tous.



■ Débouchés professionnels

Formation demandée par la profession (CNPA) qui rencontre actuellement de grandes difficultés de recrutement de collaborateurs

■ Suite du parcours qualifiant

- CAP « Maintenance des Véhicules Option A : Voitures Particulières »
- CQP TCMA (Technicien Confirmé en Maintenance Automobile)

■ Prérequis

Test de français et mathématiques pour tout candidat.

Pôle Emploi met en place un parcours spécifique et exige certains pré-requis pour pouvoir prétendre à cette formation.

- Titulaire du permis B
- Avoir suivi la formation de 5 jours proposée par Pôle Emploi sur la valorisation de son image professionnelle
- Participer aux informations collectives
- Participer à un entretien devant un jury de professionnels
- Passer les tests de positionnement au CFA

■ Méthodes et moyens pédagogiques

Plateau technique et salle de technologie. Pédagogie active faisant appel à la participation des stagiaires et aux échanges de pratiques. Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

■ Documents remis

Supports et synthèse de cours.

Livret d'accueil, livret de suivi en entreprise

■ Formateurs

- **Damien ZAMMIT** : Professeur du domaine professionnel
- **David DAUXOIS** : Professeur du domaine professionnel
- **Olivier LEGROS** : Professeur du domaine professionnel
- **Hélène LENOIR** : Professeur de mathématique/sciences
- **Aurore CASATI** : Professeur de français
- **Elena BRASSARD** : Formatrice en TRE Coaching

■ Dispositif d'information et de positionnement des stagiaires

La formation est pilotée par Pôle Emploi avec la participation du CNPA et de l'ANFA.

Ce sont donc ces organismes (et principalement CNPA et Pôle Emploi) qui se chargent de faire la promotion de la formation auprès du public demandeurs d'emploi et des entreprises.

Pôle emploi détermine des critères minimums pour que le public se positionne.

Ensuite, il propose un parcours qui doit être suivi scrupuleusement par les stagiaires sous peine d'exclusion du processus de positionnement et de ce fait, de la possibilité d'accéder à la formation.

■ **Prise en compte de l'appréciation des stagiaires**

Une enquête de satisfaction est à compléter lors de la dernière séance de formation sur le déroulement et le contenu de la formation. Lors de la session 2020/2021, le taux de satisfaction s'élevait à 100%.

■ **Taux d'appréciation**

Une enquête pour mesurer l'insertion professionnelle est menée à 6 mois. Les résultats pour la session 2020/2021 seront publiés ultérieurement.

■ **Des formations pour tous**

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier au cas par cas les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

Référent handicap Formation Continue CMA Loir-et-Cher : Christophe BOURGUIGNON.

■ **Livret d'accueil et règlement intérieur**

Il est remis au stagiaire un livret d'accueil. Le règlement intérieur est affiché dans chaque bâtiment.

■ **Evaluation/validation du diplôme**

Taux de réussite à l'examen/d'insertion professionnelle

La formation est validée par l'obtention du CQP « MMA ».

(code RNCP : 34334 - FORMACODES : 31604/31603 - Code NSF 252).

Pour la session 2020/2021, le taux de réussite s'élevait à 75%. Le taux d'insertion professionnelle pour la session 2020/2021 sera publié ultérieurement.

■ **Suivi post-formation**

Pour favoriser leur insertion professionnelle, un rendez-vous avec un agent du service « économie et offre de services » peut être fixé pour la mise en relation avec les entreprises susceptibles d'embaucher. Dans le cas d'une poursuite de formation, un entretien individuel est proposé pour la mise en place de son projet.

■ **Contact**

CMA LOIR-ET-CHER - Service formation continue
16 Rue de la Vallée Maillard – 41018 BLOIS Cedex
N° SIRET : 130 027 980 00056
N° déclaration d'existence : 24450381045

+ d'info

Jacques MARDON ☎ 02 54 74 14 73

✉ jmardon@cma-cvl.fr